

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 12 février 2024

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 34
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Votants : 28

OBJET

**Délibération
2024_02_12_01B
Approbation du procès-
verbal de la réunion du 11
décembre 2023 :**

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,

Le douze février,

À quatorze heures trente,

se sont réunis à Montrond les Bains, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le six février deux mille vingt-quatre.

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE,
Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE,
François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel
GANDILHON, Thierry GOUBY, Gilles PERRONNET, Didier PONCET,
Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE,
Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

- Mandant : M. BAROU	- Mandataire : M. GOUBY
- Mandant : M. CHARGUEROS	- Mandataire : Mme THIVANT
- Mandant : M. DESHAYES	- Mandataire : M. BONADA
- Mandant : Mme FAYOLLE	- Mandataire : M. CHAVANNE
- Mandant : M. HEYRAUD	- Mandataire : M. SOUTRENON
- Mandant : M. LIMOUSIN	- Mandataire : M. GOUBY
- Mandant : M. VERICEL	- Mandataire : M. SOUTRENON

Absent(s) excusé(s) :

Gérard BAROU, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PICARD, Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Mme Béatrice FOURNEL.

Madame la Présidente expose :

VU l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la transmission du procès-verbal du Bureau syndical du 11 décembre 2023 aux membres de l'assemblée le 6 février 2024 ;

CONSIDERANT que le procès-verbal n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité /-la majorité- :

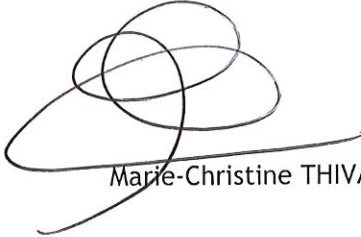
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Bureau syndical du 11 décembre 2023.

Fait et délibéré en séance

Le 12 février 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.